Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 10

Artikel: Une menace
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383185

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cembre, dans tous les pays, la grève des industries s'occupant de la fabrication d'articles de guerre et pour laquelle on réclamait la votation nominative, fut rejetée par 45 voix contre 25, parce qu'elle parut inexécutable.

La nomination de la délégation internationale fut acceptée avec une modification.

Comme siège du comité, Berne fut ratifié sans opposition.

Un certain nombre de résolutions furent encore acceptées:

Résolution
du congrès syndical à la proposition n° 35 de la Fédération des ouvriers sur bois.

(Proposition du comité.)

Le congrès syndical suisse constate que trois années entières se sont écoulées depuis l'acceptation de la nouvelle loi sur les fabriques, sans que le Conseil fédéral ait fait usage de la compétence que lui donne l'article 96 de mettre la loi en vigueur, exceptions faites des articles 27, 36, 37, 38 et 85.

Il est certain que ce retard n'était pas voulu dans l'esprit du législateur. Il ne peut de même pas être justifié par la situation anormale provoquée par la guerre, Une protection plus ample du travail n'a jamais été plus nécessaire que pendant le temps de la conjoncture de guerre, où l'on travaille partout intensément, période pendant laquelle la plupart des industries réalisent des bénéfices énormes.

La classe ouvrière est obligée de faire d'innombrables heures supplémentaires, même du travail de nuit dans une grande mesure. Le travail aux pièces s'accroît de plus en plus. Des milliers d'ouvriers et d'ouvrières non exercés ont été engagés par les fabriques.

L'augmentation des accidents, une recrudescence du chiffres des malades comme suites du surmenage et du manque de nourriture sont les conséquences inévitables de la situation actuelle, qui est encore empirée par le renchérissement de toutes les denrées.

Selon l'article 41 de la nouvelle loi, la journée de dix heures doit être introduite dans les établissements ayant le samedi après-midi libre sept ans après la mise en vigueur de la loi; selon l'article 68, le samedi après-midi libre doit être accordé à toutes les ouvrières cinq années après sa mise en vigueur. Les ouvriers ont accepté ces dispositions, ces compromis, parce qu'ils comptaient sur la mise en vigueur immédiate de la loi. Ils se voient trompés dans leur attente à l'avantage des propriétaires de fabriques.

Chaque retard de la mise en vigueur signifie pour eux une rétention des plus importantes améliorations que la loi leur apporte.

Le congrès syndical suisse, à Berne, des 7, 8 et 9 septembre 1917, proteste contre cette mésestimation des intérêts ouvriers justifiés et invite le Conseil fédéral à déclarer la nouvelle loi sur les fabriques en vigueur pour le 1er janvier 1918.

A propos de la proposition 34 des ouvriers sur bois:

«Le congrès syndical suisse constate que toutes les mesures prises par l'Etat pour combattre la détresse de la population ouvrière suisse sont absolument insuffisantes et que le Conseil fédéral poursuit, malgré la guerre, sa politique exclusive de classe.»

Le comité est chargé de donner la plus grande attention aux questions économiques, particulièrement:

1. Les prix et la répartition de toutes les denrées alimentaires;
2. les questions de protection ouvrières;
3. le droit de coalition sans restriction, aussi pour les étrangers;
4. l'exercice sans entraves du droit de grève.

En collaboration avec la Commission syndicale de prendre éventuellement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des ouvriers contre tout empirement des conditions d'existence, contre les violations des dispositions de protection ouvrières, lors de menace d'expulsion de fonctionnaires des syndicats et lors de la militarisation d'ouvriers en grève.

Une autre résolution demande que l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries soit maintenue. Une dernière résolution se prononce en faveur d'une continuation énergique du boycott des produits de la fabrique de cigares Ormond.

Le congrès fut clôturé dimanche, à 1 heure de l'après-midi. Il a laissé aux participants la meilleure impression et ses décisions auront certainement une influence favorable sur le mouvement syndical. Il se distingua surtout par l'objectivité des discussions; aucune polémique personnelle ne se produisit. Des conceptions différentes furent souvent présentées spirituellement et avec bonne humeur, ce qui contribua à concilier bien des opinions. Pendant tout le cours des séances, il n'y eut aucun débat à propos du règlement de l'ordre du jour même, ce qui est certainement un honorable témoignage à la présidence, qui sut être énergique et pleine de tact.

Il s'agit maintenant de passer à l'action et d'appliquer les décisions prises. Nous ne doutons pas que l'Union syndicale saura le faire dans le sens et l'esprit qui ont animé le congrès. Le mouvement syndical suisse est sur la bonne voie.

Une menace

Sous ce titre, nous lisons les quelques lignes suivantes dans la *Gewerkschaftliche Rundschau:*

Aussitôt après la clôture du congrès syndical, Münzenberg, secrétaire de l'organisation de la Jeunesse, a exprimé dans le *Volksrecht* son mécontentement sur les décisions prises, pour autant qu'il s'agit de l'organisation de la Jeunesse. Münzenberg accompagne ses élucubrations d'une menace dissimulée. Il prévoit que tous les camarades qui ont travaillé jusqu'ici à une solution paisible des litiges, se placeront désormais à la tête de l'opposition. Nous voulons attendre la réalisation de cette menace, mais nous croyons que quelques-uns des faits qui ont eu lieu jusqu'ici ne peuvent guère être surpassés.

Nous constatons d'ailleurs que par ses décisions, le congrès syndical n'a voulu favoriser ni l'une ni l'autre des directions du parti. Il s'est simplement élevé contre l'attitude absolument exclusive de quelques porte paroles de la Jeunesse, vis-à-vis de toutes les questions. Münzenberg l'aurait certainement reconnu, s'il avait « honoré » le congrès de sa présence depuis le commencement à la fin.

Il ne vient à l'idée de personne de vouloir détourner la Jeunesse de l'absolutisme. Mon Dieu, nous, les âgés, avons été jeunes aussi et nous avons eu notre période d'activité dévorante ! — Par contre, nous sommes d'avis qu'il n'est pas bon que la Jeunesse soit constamment mise en avant à propos de toutes les querelles du parti.

Ce qui est évident, c'est que le « secrétaire » Münzenberg n'a certainement pas la compétence de décider, si ce sont seulement les « secrétaires » qui ne sont pas d'accord avec la voie que l'organisation de la Jeunesse a suivie jusqu'ici.

Ces quelques lignes sont certainement bien en place, et si celui qui menace les organisations syndicales des foudres de la « Jeunesse socialiste », possédait vraiment le bon sens qu'il croit avoir, la leçon qui lui fut donnée lors du congrès de l'Union des fédérations syndicales, aurait servi.

Il nous souvient d'avoir fait partie également de la « Jeunesse socialiste », il y a quelque quinze ans. Mais combien était autre la conception que nous avions du rôle que celle-ci devait jouer dans le mouvement ouvrier. Nous avions compris qu'elle devait grouper les jeunes gens dans le but de les éduquer, de leur faire une mentalité socialiste, en un mot, de former des militants. De l'action, elle en faisait aussi, mais seulement au moment où les aînés réclamaient son concours, soit en période d'agitation socialiste ou de propagande syndicale. Encore le faisait-elle dans la limite de ce qui lui était demandé, sans jamais vouloir imposer sa volonté et sans jamais réclamer l'appui financier du parti ou des syndicats.

Les jeunes sont pleins d'enthousiasme, ils s'emballent pour les grandes idées, et bon nombre d'entre eux sont prêts à se sacrifier pour elles. Mais ce dont ils ne tiennent pas toujours compte, c'est de l'expérience acquise au cours des années de lutte par leurs aînés. Il est deux genres d'action : l'action individuelle et l'action collective. La première relève de l'individu seulement, et il n'appartient à personne de se mettre au travers du chemin de celui qui est prêt à sacrifier sa liberté ou sa vie pour une idée, quand sa conscience réclame de lui ce sacrifice. Le seul droit qu'on a dans ces occasions, c'est de raisonner celui qui nous paraît se sacrifier pour une idée fausse. Aller plus loin, ce serait commettre une faute que rien n'excuserait, puisque ce sacrifice n'a de conséquence que pour celui qui obéit à sa conscience. Ainsi, nous ne croyons pas que les armées disparaîtront grâce au nombre toujours croissant des réfractaires ; et ceux qui refusent de porter l'uniforme dans ce seul but nous semblent être dans l'erreur. Nous admirons cependant la grandeur de leur sacrifice, comme nous le faisons du reste pour ceux qui refusent de marcher simplement parce que leur conscience leur commande de le faire. L'action collective réclame des sacrifices qui ne dépendent plus seulement de la volonté individuelle, mais de celle de l'ensemble. Dès lors, ceux qui refusent de tenir compte des expériences faites pour orienter leur action, sont pour le moins des inconscients.

Les expériences, répètera le secrétaire de la « Jeunesse socialiste », parlent du passé, mais ne disent rien pour l'avenir. En tout cas, elles démontrent que Münzenberg et les siens sont dans les nuages, à moins que la sincérité de leurs convictions doive être mise en doute.

Actuellement, en Suisse allemande, bon nombre de jeunes jouent le rôle des adhérents au mouvement de l'ancienne *Voix du Peuple* de Lausanne. Ces derniers avaient cependant cet avantage de se déclarer franchement adversaire de l'action socialiste politique et du mouvement syndical à base centraliste. Ils travaillaient contre ces tendances, par la plume et par la parole, avec une énergie digne d'une meilleure cause. Mais ils n'entraient pas dans le parti et dans les syndicats, et ne leur demandaient pas de subventions pour ensuite les saboter.

Cette opposition en Suisse romande est disparue, sauf quelques cas isolés. Il en sera certainement de même des jeunes qui veulent jouer aux révolutionnaires. Malheureusement, ils ne manqueront pas de marquer leur passage, au grand désavantage de l'organisation.

Il est vrai, et ceci doit être dit, les jeunes ne sont pas seuls responsables. Les grands coupables, ceux qui ont permis, favorisé même le mouvement des jeunes tel qu'on le connaît, ce sont certains politiciens, qui ont vu là un beau champ d'activité. C'est là qu'il faut rechercher la genèse de cette éducation qu'on ne peut que déplorer.

Il serait temps que dans les milieux socialistes et syndicaux on abandonne cette politique personnelle, faite d'ambition et de démagogie, pour revenir à une notion plus saine, et surtout plus réelle du mouvement ouvrier.

L'Europe en 1920

M. Charles Gide, l'économiste français, a publié dans la «Semaine littéraire» un article qui mérite d'être reproduit. Nous le publions ci-après, certain qu'il intéressera nos lecteurs.

Le secrétaire d'Etat de la guerre, aux Etats-Unis, a annoncé qu'il s'organisait en vue de trois années de guerre. On peut sans doute n'en rien croire, mais on n'a pas cru non plus Kitchener quand, en 1914, il fixait le même délai de trois ans. Mieux vaut donc prévoir le plus que le moins et, sans aller jusqu'à suivre dans ses anticipations l'ingénieur américain Orville Wright, qui a annoncé que la livraison de 30,000 avions aurait pour effet d'abréger la guerre de cinq ou six ans, supposons seulement un nouveau bail de trois ans. Trois et trois